

# LA JUSTICE SOUS SARKOZY

## Du même auteur

Les Soldats perdus  
Des anciens de l'OAS racontent  
*Seuil, 2003*

L'Impossible Monsieur Borloo  
*Archipel, 2006*

Abus de pouvoir  
*Éditions du Moment, 2007*  
*prix Gondecourt 2007*

Profession, Elkabbach  
*Éditions du Moment, 2009*

Chers élus  
Ce qu'ils gagnent vraiment  
*Seuil, 2010*

*VINCENT QUIVY*

LA JUSTICE  
SOUS SARKOZY

*ÉDITIONS DU SEUIL*  
*25, bd Romain-Rolland, Paris XIV<sup>e</sup>*

Ce livre est édité par Patrick Rotman

ISBN 978-2-02-106097-3

© ÉDITIONS DU SEUIL, JANVIER 2012

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

Comprenez qui voudra  
Moi mon remords ce fut  
La malheureuse qui resta  
Sur le pavé  
La victime raisonnable  
À la robe déchirée  
Au regard d'enfant perdue

Paul ELUARD



# L'HEURE DES COMPTES

## Dans la cour des peines perdues

Elle commence là, dans ces petits tribunaux de province au décor suranné et vieillot, où, dans des salles d'audience sombres et mal sonorisées, comparaissent à la chaîne les exhibitionnistes et les récidivistes, les papys incestueux et les maris violents. Humblement, laborieusement, consciencieusement, elle avance pas à pas, déjà lasse des dossiers qui s'empilent et se ressemblent, s'accumulent et se répètent. Des avocats en robe noire entrent et sortent, font grincer la lourde porte d'entrée à deux battants, laissant pénétrer dans la salle les éclats des voix venus du hall où poirotent, anxieux ou nerveux, la famille et les amis, les prévenus et leurs victimes, tous étrangement réunis dans la salle d'attente des procès en cours. Quelques policiers en tenue somnolent debout, comme indifférents aux échanges difficilement audibles entre la présidente du tribunal et le prévenu.

« Vous aviez bu ?

– ...

– Parlez plus fort.

– Oui.

– Vous buvez souvent ?

– Je bois plus...

– Vous avez arrêté de boire depuis quand ? »

S'ensuit la litanie des explications vaseuses et contradictoires puis l'aveu final, arraché après de longues minutes de tergiversations, que, « en fait, je bois encore », mais, divorcé, sans ressources et sans travail, « vous comprenez... ».

Là où l'on s'attend à découvrir la longue file des délinquants dangereux et multirécidivistes, à observer la répression en marche pour stopper l'insécurité mise en exergue par Nicolas Sarkozy et ses différents ministres de l'Intérieur, on trouve avant tout le spectacle cruel de la misère humaine. Alcoolisme, chômage, violence, détresse, mal-être, la justice ordinaire ne fait pas la une des journaux et n'arrache aucune déclaration péremptoire à nos dirigeants. Dans les salles d'audience où s'enchaînent lentement les affaires jusqu'à tard le soir, on dénoue le fil de ce quotidien qui n'intéresse pas et reste dans l'ombre. Et occupe pourtant l'essentiel de la vie des tribunaux.

La réalité judiciaire n'a pas le visage de ces jeunes de banlieue érigés en épouvantails à électeurs. Ni celui des VIP des marches du palais qui, entourés d'une meute de photographes et d'une batterie d'avocats, donnent aux salles d'audience des airs de salles de spectacle. Loin des enjeux électoralistes et des tribunes politiciennes, elle fait face à un quotidien dur et âpre dont on ne ressort pas tout à fait indemne. L'immersion dans ce monde, où se côtoient victimes et coupables, où en quelques minutes se décide l'enfermement ou la liberté d'un homme, où se font jour tant de drames et de misère, est souvent un choc. Le journaliste qui y promène son regard, observateur distant et détaché, a du mal à ne pas, à son tour, se faire juge et tomber tantôt dans l'indignation facile, tantôt dans la dénonciation simpliste. Selon son parcours et son vécu, il trouvera des airs de matadors aux procureurs vindicatifs ou s'agacera



de la désinvolture coupable d'un juge débonnaire. Peu coutumier du droit et de ses arcanes, il aura tôt fait de crier à l'injustice ou à l'erreur judiciaire. De Sezec à Outreau, les médias débordent d'innocents aux mains pleines défendus par des avocats persuasifs. C'est que, vue de la salle, la justice est avant tout affaire d'émotions plutôt que de raison.

Nicolas Sarkozy l'a compris qui appuie habilement sur les sentiments des Français, joue sur leur réaction et leur émotivité. La verve présidentielle, avec ses raccourcis et ses approximations, occupe le terrain et instille, sans être contredite par des professionnels du droit soumis au devoir de réserve, une vision inexacte d'un système particulièrement complexe.

Les différentes interventions du chef de l'État, au gré des faits divers dramatiques auxquels il ne manque jamais de réagir, instaurent l'idée que le premier responsable d'un crime ou d'un délit n'est pas le criminel ou le délinquant mais le magistrat qui n'est pas parvenu à l'empêcher de nuire. Cette vision, non sans arrière-pensée, répond à l'idée que l'insécurité n'est pas une fatalité et qu'en agissant avec efficacité et fermeté – « la tolérance zéro » – on peut parvenir à une « délinquance zéro ».

Pour cela, il suffirait de frapper fort et vite en infligeant de lourdes peines sans trop s'appesantir sur des enquêtes aussi lentes que difficiles. Et punir ces magistrats qui n'ont de cesse de libérer les criminels et de protéger les délinquants sans se soucier de leurs victimes. Un argumentaire si simpliste qu'il peut paraître caricatural mais qui est pourtant la trame de fond de la politique imposée par le président de la République depuis son élection en 2007. Une politique qui suscite partout réserve et rejet, tant de la part des premiers concernés,

les magistrats – pourtant majoritairement conservateurs –, que de la part des avocats et des responsables politiques, y compris parmi les soutiens fidèles du président de la République. Car, bien évidemment, juges et procureurs n'ont guère de compassion pour les criminels et n'ont pour raison d'être que de faire appliquer les lois votées par les responsables politiques.

Une notion que, sans le dire ouvertement, Nicolas Sarkozy a intégrée puisque, tout en soulignant la faute des magistrats, il promet, à chaque fait divers dramatique, une nouvelle loi. L'empilement de textes législatifs est une autre caractéristique du quinquennat du président actuel. Un empilement qui répond là aussi, de l'avis même de députés de la majorité, plus à un souci opportuniste et émotionnel qu'à une volonté d'efficacité. La justice n'a pas attendu M. Sarkozy pour réprimer sévèrement les homicides contre les enfants, les policiers ou les personnes fragiles. En promettant un durcissement de la loi après chaque crime odieux, le président de la République instille l'idée qu'un certain nombre de crimes ne sont pas réellement réprimés et qu'une loi suffit à les empêcher, ce qui est, bien évidemment, faux.

## **Un doux parfum de populisme**

Mais, en dénonçant la faiblesse de la loi et le laxisme des magistrats, Nicolas Sarkozy a avant tout pour but de se donner le beau rôle. Il est celui qui, fort et ferme, n'hésite pas à punir sévèrement quand les autres libèrent et tergiversent. Il est le chef qui agit avec autorité et courage quand les autres « démissionnent devant l'insécurité ». Il se place ainsi, sans égard pour ceux qui travaillent chaque jour à combattre la délinquance, dans la position idéale de l'entraîneur infailible

qui s'attribue les victoires – les « bonnes » statistiques – et rejette sur ses joueurs la responsabilité des défaites – les crimes odieux. « Quand on gagne, c'est grâce à moi, quand on perd, c'est la faute aux autres », dit l'ironie populaire en vogue dans les vestiaires.

L'enjeu est, pour lui, particulièrement important puisqu'il a placé l'insécurité au cœur de sa campagne et de son programme. Mais, en laissant planer l'idée qu'on pouvait, peu ou prou, la faire disparaître, il a signé lui-même le constat de l'échec à venir. Aucun pays, aucune société ne peuvent se targuer de faire disparaître les crimes et les délits. Et chaque fait divers tragique abondamment médiatisé vient le lui rappeler, marquant la défaite prévisible de celui qui promettait d'en venir à bout. Accuser juges et procureurs, c'est pour lui se dégager des responsabilités qui lui incombent. Un paradoxe pour celui qui se voulait « hyper-président » et entendait mettre les magistrats devant « leurs responsabilités ».

Un paradoxe qui s'ajoute à de nombreux autres. Une des caractéristiques du bilan justice du président Sarkozy est son manque de cohérence. À la tolérance zéro en matière de délinquance ordinaire, répond ainsi la tolérance particulière avec laquelle le chef de l'État envisage les délits financiers. Et pour les amis et les alliés du pouvoir qui y étaient mêlés. Celui que les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont appelé « le président des riches » n'a jamais mieux mérité son surnom que dans la pratique du pouvoir judiciaire. Promettant la « dépenalisation des affaires » aux dirigeants du Medef, il n'a pas caché son aversion pour les scandales « politico-financiers » qui « menacent la démocratie » et pour ces magistrats, tel Renaud Van Ruymbeke, qui s'acharnent à poursuivre les responsables économiques et politiques. Une aversion qui n'est sans doute pas pour rien dans sa volonté

affirmée un beau jour de 2009 de supprimer, sans prévenir, les juges d'instruction. Et, en attendant, de limiter et de réduire le pouvoir de ces magistrats indépendants au profit des procureurs, magistrats eux aussi, mais de part leur statut, soumis aux directives du pouvoir exécutif.

Une justice dépendante, impitoyable envers les faibles mais tolérante envers les forts, soumise aux effets d'annonce et aux lois artifices, voilà vers quoi tend la politique du président Sarkozy. Ce qu'un juriste a appelé le « populisme pénal<sup>1</sup> » qui, loin de rendre plus efficace le monde judiciaire, l'a juste placé au rang d'argument électoral. Bénéficiant d'un des plus faibles budgets d'Europe, ballottée par les projets contradictoires du pouvoir, servie par des agents d'un État qui, par l'intermédiaire de son chef, ne cesse de les dévaloriser et de les critiquer, la justice française ne sortira pas indemne de cinq ans de « sarkozysme » Lequel, au gré des réformes et des projets, pousse, comme le note Mireille Delmas-Marty, professeure au Collège de France, à « transformer l'État de droit en État de police, sans pour autant garantir une société plus apaisée<sup>2</sup> ».

La justice a cet inconvénient ou cet avantage d'être complexe et compliquée, régie par une organisation aux multiples facettes, par un luxe de détails et de nuances, de fonctions et de fonctionnements. L'objet de ce livre n'est pas de se plonger dans ces rouages. Ce n'est pas un mode d'emploi. Ni cours de droit ni *digest*, il veut au contraire s'affranchir des barrières que constituent, pour le commun des mortels,

1. Denis Salas, *La Volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Hachette Littératures, 2005.

2. *Le Monde*, 6 avril 2010.

les codes et les lois, les règlements et les subtilités juridiques. Parce que cette complexité empêche justement, bien souvent, le plus grand nombre de comprendre les enjeux véritables de la justice. Et permet à certains de l'instrumentaliser sans peur d'être contredits sinon par des discours de spécialistes difficilement compréhensibles. La justice, pilier de toute démocratie évoluée, est un sujet trop important pour le laisser aux professionnels du droit et de la politique. L'enjeu qu'elle constitue et les bouleversements qu'elle a subis sous la présidence de Nicolas Sarkozy méritent qu'on s'y arrête. Non pas en sondant les professionnels, les élus ou les syndicalistes mais en plongeant dans la réalité du quotidien. En touchant du doigt ce qui a changé, du petit tribunal de province à la Cour de cassation, du jeune voleur de parfum à l'affaire Bettencourt. Des histoires de justice qui éclairent une politique et ses directives. Et font ressortir, *in fine*, une sorte de Tables de la Justice où seraient gravés les Dix Commandements du président de la République.



# 1. PUNIR

*ou comment un voleur de crème pour les pieds  
peut être condamné à deux ans de prison*

## **Loin des caméras**

Sur l'estrade, planant au-dessus des prévenus et de leurs avocats, la présidente en robe noire, agacée et impatiente, tente d'accélérer le mouvement. La longue litanie des dénégations, des circonvolutions et des aveux arrachés de haute lutte pour des affaires de second ordre qui ne concernent souvent qu'une paire de gifles ou quelques bouteilles de parfum chapardées a de quoi lasser. Les victimes comme leurs agresseurs, impressionnés par l'enjeu et le décor solennel, cherchent souvent leurs mots, font répéter les questions, se lancent dans des explications pas toujours claires et compréhensibles, s'adressent au greffier croyant avoir affaire au procureur : « c'est à moi que vous devez parler », recadre la présidente, se laissent distraire par la salle, « c'est par ici que ça se passe ». La justice au pas de charge, voulue par Nicolas Sarkozy ardent défenseur d'une réponse judiciaire immédiate et intraitable à tout acte délictueux, bute sur l'empilement des affaires et le droit de chacun de faire valoir ses arguments. Les affaires « mineures » aux enjeux limités ont droit au même traitement que les autres et semblent enliser une justice chargée de tous les maux.

Ici deux retraités de 60 et 67 ans qui répondent d'un coup de poing échangé au sortir d'une boîte de nuit.

« À votre âge, vous n'avez pas mieux à faire ? s'insurge la présidente. Vous nous faites perdre notre temps !

– J'ai travaillé toute ma vie, prend le temps de répondre l'un des deux, sans se démonter, je vois pas pourquoi je pourrais pas m'amuser... Je suis ici en tant que victime. »

Là, un papy qui hante les squares de la ville pris par d'« irrépressibles pulsions ». Le débat tourne autour de ses gestes et de ses buts : a-t-il simplement baissé son pantalon et exhibé un sexe au repos ou s'est-il masturbé avec frénésie ? Les témoins, des enfants, sont peu explicites et laissent le tribunal dubitatif. On passe alors au « matériel » saisi dans la voiture : un godemiché, du gel lubrifiant, des magazines porno.

« Vous comptiez en faire quoi ? s'inquiète la présidente. Vous comptiez avoir un rapport ?

– Non, non, chuchote le papy, c'est pour mon usage personnel.

– Vous voulez dire pour vous tout seul ? s'étonne la magistrate.

– Oui, chuchote le prévenu.

– Dans votre voiture ?

– Oui », confirme le papy dans un souffle.

Les débats rouleront ensuite sur le passé du prévenu, ses « étranges pulsions », son traitement et son suivi, son inquiétante propension à s'exhiber essentiellement devant des enfants. A-t-il ou non des tendances pédophiles ? Est-il susceptible de passer à l'acte ? Pervers dangereux ou simple exhibitionniste par ailleurs bien inséré et père de famille ? La justice doit trancher sans tarder. Entre questions, témoignages, étude du dossier, rapport du psychiatre, réquisition du procureur et longues plaidoiries de l'avocat des victimes – les enfants –,



puis de celui du prévenu, le temps s'étire inexorablement et recouvre d'ennui une salle remplie par ceux qui attendent sagement leur tour : un conjoint violent, une divorcée qui poursuit de sa hargne l'ex-mari volage, un jeune conducteur sans permis mais avec du cannabis, un étudiant un peu trop chahuteur, un papy pédophile *via* internet. On est loin des bandes de jeunes semant la terreur dans les banlieues urbaines. Mais voilà que s'approchent pourtant ces délinquants qu'aime à stigmatiser le pouvoir en place : des immigrés, enfin, jeunes, habitant une « cité » et, comme il se doit, pourvus d'un satisfaisant casier judiciaire. Les voilà donc, mal embouchés et un rien contestataires, « sans emploi, ni ressources », reconnaissant « plus ou moins » les faits, les « ennemis de l'intérieur ». Leur crime ? Ils se sont introduits dans la piscine collective d'un domaine privé sans y être invités. Ils auraient, selon le syndic, piétiné des fleurs et occasionné 700 euros de dégâts, un chiffre qui, selon le procureur, ne repose sur aucune facture ni aucun justificatif. Les préjudices sont à la tête du client, en quelque sorte. Les deux dangereux voyous qui n'apitoient personne sont condamnés dans la foulée, sans délibération, à des travaux d'intérêt général (TIG) :

« Vous acceptez de faire des TIG ? s'enquiert la présidente.

– Euh, en fait, j'avais un travail en vue...

– Vraiment ? C'est ça ou la prison.

– Ah bon ? Ben oui, alors... »

Ils devront aussi verser 1 500 euros à l'adversaire. Ce qui les rend hargneux : « On n'a pas d'argent ! » Ils s'en vont furieux et, dans le hall, soutenus par une petite bande de « potes » vindicatifs et menaçants, traitent de tous les noms cette présidente qui, selon eux, les a condamnés lourdement et ces adversaires qui se sont servis de leur intrusion pour refaire à peu de frais leur plate-bande.

## Du parquet et des planchers

Plus loin, dans d'autres salles, se déroulent les mêmes pièces de théâtre avec les mêmes acteurs et les mêmes ressorts dramatiques. Ici, se joue la vie des gens et si tout pousse à juger à la chaîne, comme dans une usine mécanisée, si les dossiers s'empilent et si la foule des justiciables attend des journées entières que vienne enfin son tour, les magistrats, malgré les heures qui passent, prennent le temps d'interroger et de soupeser, de confronter et de vérifier. Le client vindicatif d'une agence de téléphonie mobile, accusé d'avoir provoqué la chute d'une étagère pleine de portables flambant neufs, aura le droit de s'expliquer longuement, puis obtiendra la diffusion de la bande de vidéosurveillance qui prouvera son innocence. Des heures de débat, de procédure, de défilé de témoins pour une banale querelle sans blessé.

Les enjeux sécuritaires, cette justice coupable de libérer les criminels, ces magistrats fautifs et jetés à la vindicte populaire ? Les salles d'audience, surchargées d'affaires secondaires, n'ont guère le temps d'y faire place. Le débat pourtant s'infiltré régulièrement et la politique voulue par le président de la République est bien là, pesant sur les sentences et les réquisitions, affleurant dans les plaidoiries des avocats. Les peines plancher infligées aux récidivistes sont devenues le quotidien de la justice sous la férule de Nicolas Sarkozy. Les peines « plancher » ? Des minima imposés aux juges. Comme il y a des peines maximales au-delà desquelles on ne peut pas aller, il doit, à l'inverse, y avoir des peines minimales, en deçà desquelles on ne peut aller. L'exhibitionniste, déjà condamné une fois pour avoir baissé son pantalon devant des dames, est en « état de récidive légale » : il encourt deux ans de prison *minimum*.

Ces peines plancher, réforme phare de la justice de Nicolas Sarkozy, ont pour but de lutter contre la récidive en aggravant considérablement les peines encourues par ceux qui ont déjà été condamnés. Il faut punir sévèrement celui qui recommence et le dissuader de recommencer. L'idée sous-jacente, le non-dit, est aussi de glisser doucement vers les « peines automatiques » et, ainsi, de limiter la liberté de jugement des magistrats. D'en faire des relais sans initiative de la politique du gouvernement. Une sorte de justice par ordinateur qui distribuerait les peines en fonction des délits, selon une grille bien précise, et nierait ainsi la personnalité et le contexte. Empêcherait le juge de prendre en compte les circonstances et d'atténuer la sentence en fonction des garanties fournies par le condamné. Elle créerait une sorte de justice aveugle où, reconnus coupables, les délinquants se verraient attribuer une peine fixe quelle que soit leur attitude ou leur situation. L'hargneux encore échauffé à la barre, menaçant et visiblement dangereux, hériterait du même ticket que le repentant bien inséré, s'ils étaient tous deux reconnus coupables du même délit.

Deux excités, qui se sont acharnés gratuitement, par derrière puis à terre, sur un jeune homme portant secours à une jeune fille en pleurs, sont ainsi soumis à la même peine que l'exhibitionniste. Le premier sort de prison, il en est à sa huitième condamnation, le second est sorti depuis six mois, il en a onze à son casier. De même cette « sans domicile fixe » qui a pris l'habitude, semble-t-il, de se servir dans les rayons quand la faim se fait sentir et que la quête n'a pas été assez fructueuse. « Les gens sont de moins en moins généreux. » Les responsables du magasin la poursuivent pour le vol d'une brique de soupe. Elle n'en est pas à son premier larcin, aussi la procureure applique-t-elle la loi pour réclamer, contre cette

« délinquante » multirécidiviste, la peine plancher : un an de prison minimum.

Il suffit d'assister ne serait-ce qu'à une seule audience d'un tribunal correctionnel pour constater que le discernement est l'essence de la justice. Témoin cet exhibitionniste – encore un – qui, comme le précédent, n'est ni jeune ni immigré. L'homme a, à la suite d'un accident de moto, subi un traumatisme crânien qui lui a fait perdre une partie de ses facultés mentales. Il a montré, hilare, ses fesses à une fleuriste et son sexe à une employée. Il s'exprime avec difficulté, ricane, vocifère, répond aux questions avec un temps de retard. Sa drôle de façon de s'exprimer arrache des sourires à l'assistance pourtant peu encline à la rigolade. Les psys ne peuvent rien pour lui, les hôpitaux n'en veulent plus. La justice, elle, doit le condamner. À quoi ? Les peines plancher sont là pour lui rappeler qu'il ne faut pas s'amuser à baisser son caleçon devant n'importe qui à tout bout de champ. Son avocat essaie de convaincre le tribunal de la souffrance que constitue pour lui la prison où, neuneu dans un monde de brutes, il est humilié, pris à partie, souffre-douleur. Même les surveillants n'en peuvent plus de son comportement irrationnel et lui balancent, selon lui, son repas à la figure. Une « double peine ». Pour avoir montré ses fesses et son sexe à plusieurs reprises, il encourt la même peine plancher que l'exhibitionniste qui se masturbe dans les jardins publics : deux ans de prison minimum.

### **Automatisme contre discernement**

L'idée de parvenir à des « peines automatiques », que les magistrats distribueraient sans regarder la situation des prévenus, progresse. Elle répond à la double intention de Nicolas



